

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

N° VA_DEL2024_68

**Objet : Délibération programme - recomposition paysagère du secteur
Triolo - Trudaine**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre de la politique de Ville nouvelle renouvelée et de requalification des espaces publics portée par la Métropole européenne de Lille (MEL), le secteur Trudaine, situé au sein du quartier du Triolo, a fait l'objet d'une étude programmatique confiée au Cabinet BLAU en 2022.

Cette étude a été menée en associant les habitants et usagers du quartier et en intégrant le projet de résidentialisation du bailleur LMH. Cette étude intègre également les principes de la politique municipale de ville nature et nourricière notamment par le traitement paysager qui y sera réalisé.

Restituée aux habitants du quartier en avril 2023, la suite opérationnelle du projet s'appuyant sur les travaux du Cabinet BLAU a vocation à être réalisée par les services de la Métropole européenne de Lille pour ce qui est des travaux de voirie et de déconnexion des eaux pluviales.

Aussi, afin de mener à bien les aménagements de compétence communale, la Ville souhaite être accompagnée par une équipe pluridisciplinaire par le biais d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Les éléments constitutifs qui seront pilotés par l'équipe de maîtrise d'œuvre seront les suivants :

- Le traitement paysager ;

- La rénovation de l'éclairage public ;
- La déclinaison opérationnelle pour le mobilier urbain et les aires de jeux ;
- Un accompagnement et une animation de la concertation du projet d'ensemble.

La réalisation opérationnelle sera articulée en lien avec les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la MEL, notamment par le biais de l'avant-projet (AVP) de voirie qui sera le support de travail pour les postes de travaux relevant des compétences communales.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 500 000 € imputable sur les exercices 2024 à 2026 dans les limites financières suivantes :

Année	2024	2025	2026
Montan	130 000 € TTC	900 000 € TTC	470 000 € TTC

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 19 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus ;
- de s'engager à inscrire les crédits sur le budget 2024 et les budgets à venir ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet - opération 2023-02.

Imputation comptable : 2031 518 1120 202 302 VNRTRIO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202495-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024